



Peut on consulter le kbis d'une entreprise?

Par **dounia**, le **07/08/2008 à 09:18**

Bonjour,rnvoila peut on consulter le kbis d'une société, est ce payant?rnMerci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008 à 09:24**

Deux possibilités: rnSoit vous vous présentez au greffe du Tribunal de commerce le plus proche de chez vous qui vous délivrera une copie de ce Kbis contre un montant proche de 4.5 euros. rnSoit vous demander une copie via le site www.infogreffe.com.rnIl existe également des sites qui donnent certaines informations, sans que toutes les mentions du Kbis ne soient reprises comme www.societe.comrnCordialement, rnAntoine ETCHEVERRYrnwww.etcheverry-avocat.com

Par **dounia**, le **07/08/2008 à 10:34**

merci EtcheverryrnJe peux éventuellement écrire au tribunal de commerce? car c'est un peu loin de mon lieu de résidence.(500km)rnJe constate que sur infogreffe, pour recevoir le dossier c'est un peu cher 56.01..euros , est ce le meme prix pratiqué par le tribunal, s'il m'envoient les documents demandés? rnEncore Merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008 à 12:39**

Vous pouvez directement les appeler pour leur demander combien coûte un envoi et quelle est la procédure à suivre (certain greffe exige le remboursement des frais d'envois, qui diffèrent selon l'importance du dossier). rnrnSauf erreur de ma part, chaque greffe de Tribunal dispose de sa propre grille tarifaire. rnrnLe coût de 56.01 euros s'explique car vous avez demandé le dossier complet (qui comprend les actes déposés et certains document de comptabilité), ce qui est différent d'un simple Kbis (qui ne comprend que deux, ou trois feuilles...)rnrnRestant à votre disposition, rnrnAntoine ETCHEVERRnrnwww.etchevery-avocat.com

Par **dounia**, le **07/08/2008** à **13:15**

merci a vous ETCHEVERRYrnVais les appeler rnbonne journée..